

Communiqué de presse

**Bactérie des plantes « *Xylella fastidiosa* » : L'ONSSA appelle à la vigilance et renforce la surveillance pour maintenir le statut indemne du Maroc par rapport à cette maladie des plantes**

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires «ONSSA» renforce le dispositif de contrôle et de surveillance phytosanitaire de la bactérie des plantes « *Xylella fastidiosa* », qui s'attaque à plusieurs espèces de végétaux, notamment l'olivier.

Cette bactérie ayant touché les plantes dans plusieurs pays notamment méditerranéens représente une grande menace pour le patrimoine végétal national.

*Afin de préserver le statut indemne de notre pays vis-à-vis de cet organisme de quarantaine, l'ONSSA procède au contrôle systématique de toutes les plantes importées.*

Ainsi, l'Office a procédé à la mise en place d'une batterie de mesures préventives notamment :

1. l'exigence d'une autorisation préalable pour toute importation de plantes ornementales ou fruitières ;
2. la suspension de l'importation des plants des espèces hôtes de « *Xylella fastidiosa* » à partir des zones contaminées ;
3. le renforcement du contrôle phytosanitaire à l'importation ;
4. la sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés, ainsi que le renforcement des capacités techniques nationales en matière de diagnostic et de contrôle de cette maladie des plantes.

Par ailleurs, **les voyageurs venant au Maroc sont invités à s'informer au préalable auprès de l'ONSSA sur les conditions d'importation et à éviter de transporter, sans documents, tout type de végétaux. En outre, tout végétal non accompagné des documents phytosanitaires nécessaires sera confisqué et refoulé ou détruit.**

Il est à noter que « *Xylella fastidiosa* » est une bactérie nuisible pour plus de 350 espèces végétales (olivier, rosacées à noyau, agrumes, vigne, chênes, etc). C'est une maladie bactérienne fortement épidémique pouvant être transmise par le matériel végétal et par des insectes vecteurs.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél : +212537676554 / +212673997838. Email: [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma), Site: [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma),

YouTube : user/onssacom , Facebook: @onssamaroc